



Québec, le 13 janvier 2021

**Objet :** L’implication des regroupements sectoriels nationaux et régionaux comme collaborateurs du PSOC

Bonjour Monsieur Garneau,

À titre de regroupements sectoriels nationaux, l’Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l’intégration des personnes handicapées (AQRIPH) la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) et la Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI) souhaitent contribuer activement aux discussions et travaux concernant les budgets de développement et autres fonds dédiés à nos secteurs d’activités respectifs.

Tout en reconnaissant le rôle de la Coalition des Tables régionales d’organismes communautaires (CTROC) et de la Table des regroupements provinciaux d’organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB ou Table) une meilleure utilisation des allocations liées à des programmes sectoriels du MSSS serait possible.

Notre apport nous apparaît essentiel afin de transmettre une connaissance plus fine des enjeux et besoins spécifiques de nos secteurs d’activités respectifs qui sont d’ailleurs reconnus dans la mise en œuvre des différents plans d’action sectoriels du MSSS. Les lacunes observées au cours des dernières années et lors d’investissements octroyés dans le contexte de la pandémie démontrent bien la nécessité d’une telle collaboration au niveau national afin de répondre aux besoins réels des personnes et des organismes qui les soutiennent.

Également, nous souhaitons que soit reconnu la collaboration nécessaire des regroupements régionaux sectoriels avec les responsables du PSOC des centres intégrés lors de l’attribution de financement dans des secteurs d’activités spécifiques.

Le nouveau cadre de gestion ministériel du PSOC adopté récemment, identifie clairement la CTROC et la TRPOCB comme interlocuteurs privilégiés au niveau national ainsi que les membres des instances régionales de la CTROC au niveau régional dans la structure de discussion du PSOC (pp.28 et 29). Nous jugeons opportun de prévoir et d’ajouter dans ce cadre de gestion le concours des regroupements sectoriels nationaux et régionaux lors des discussions plus spécifiques à nos secteurs d’activités respectifs. Nous vous demandons donc de modifier le cadre de gestion ministériel du PSOC afin d’ajouter aux parties prenantes impliquées dans ce dossier les regroupements sectoriels nationaux et régionaux comme interlocuteurs lors des discussions et des travaux sur les budgets sectoriels pour en assurer la pertinence et la légitimité.

Nous sommes disponibles pour discuter avec vous de cette demande.

Nous vous prions d’accepter, Monsieur Garneau, nos plus sincères salutations.

Isabelle Tremblay

Directrice générale

Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l’intégration des personnes handicapées (AQRIPH)



Véronique Vézina

Directrice générale par intérim

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)



Charles Rice

Président

Réseau communautaire en santé mentale (COSME)



Anik Larose

Directrice générale

Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI)

CC :

Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux (ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca)

Jérémie Casavant-Dubois, directeur du Cabinet du ministre délégué aux services sociaux (jeremie.casavant- dubois@msss.gouv.qc.ca)

Danielle Rioux, conseillère politique du cabinet du Ministre délégué aux services sociaux (danielle.rioux@msss.gouv.qc.ca)

Jonathan Valois, directeur du cabinet du Ministre de la Santé et des Services sociaux (jonathan.valois@msss.gouv.qc.ca)